

Appel à Candidature aux associations et organisations de la société civile

Pour la participation à la deuxième phase du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en Tunisie

Le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées, en partenariat avec ONU Femmes Tunisie, se propose de lancer un appel à candidatures, dans le cadre du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies "Femmes, Paix et Sécurité", afin de **sélectionner les organisations de la Société civile, partenaires** qualifiées et intéressées à contribuer à **la mise en œuvre de la deuxième phase du plan d'action national** lié à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en Tunisie.

Date de clôture des demandes de candidatures :

Le 28 août 2022 à 00h00

comitedepilotagepan1325@gmail.com



SOMMAIRE

Contexte général de l'appel à candidature

Chapitre 1 : Object de l'appel à candidature

Chapitre 2 : Objectifs de l'appel à candidature

Chapitre 3 : Présentation de l'appel à candidature

Chapitre 4 : Critères d'éligibilité.

Chapitre 5 : Conditions de participation.

Chapitre 6 : Constitution du dossier de candidature.

Chapitre 7 : Méthodologie de sélection.

CONTEXTE

La Tunisie s'est engagée depuis 2016 dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (31 oct. 2000)¹ et des résolutions ultérieures y afférentes (2000-2020), ainsi que dans l'élaboration des plans et programmes nécessaires pour autonomiser les femmes et les filles et pour mettre en place des mécanismes de résolution des conflits et de consolidation de la paix. La Tunisie a réaffirmé son adhésion aux standards internationaux des droits humains, y compris ceux relatifs aux droits des femmes inscrites dans la résolution 1325 avec l'adoption du plan d'action national (PAN) pour l'institutionnalisation et l'intégration du genre (2016-2020).

En 2018, la Tunisie est devenue le premier et le seul pays d'Afrique du Nord à adopter un PAN portant sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, résultant de la collaboration entre le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et l'ONU Femmes, avec la participation des différents ministères et composantes de la société civile et l'appui du Gouvernement finlandais.

Le Programme « Femmes, Paix et Sécurité » de l'ONU Femmes priorise l'intégration de la dimension genre et vise à renforcer les approches de consolidation de la paix en impliquant les femmes, en tant qu'actrices de la paix, et en prenant compte de la perspective genre dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

Dans le cadre des préparations à la 2eme phase du Plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'enfance et des Personnes Agées (MFFEPA) se propose de lancer le présent avis d'appel à candidature, en partenariat avec les différentes parties prenantes et avec l'initiative du bureau de l'ONU Femmes en Tunisie et ce, au profit des organisations de la société civile (OSC), se trouvant sur le territoire tunisien, qui œuvrent dans le cadre des principes de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » et dont les interventions portent sur les axes suivants :

- **Le renforcement de la participation des femmes et des filles en Tunisie à la vie politique**, à la gestion des affaires publiques et à la prise de décision pour le maintien de la paix, le règlement des conflits et la lutte contre le terrorisme ;
- **La prévention** contre toute forme de violence envers les femmes et les filles et ce, avant, durant et après les conflits, les catastrophes naturelles et en cas de danger de terrorisme,
- **La protection** des femmes et des filles contre toute forme de discrimination et de violence basée sur le genre et ce, en situation de conflit, de terrorisme, ainsi que la garantie de leur sécurité, de leur santé physique, psychologique et mentale et de leur accès aux droits et à la justice ;
- **Une participation effective et efficace des femmes et des filles dans le maintien de la paix**, le règlement des conflits et la lutte contre le terrorisme – les femmes et les filles sont des partenaires actives pour la consolidation de la paix et sa durabilité ainsi que pour la reconstruction ;
- **La communication, le plaidoyer et la sensibilisation** pour obtenir le soutien à la mise en œuvre du PAN.

¹ [https://undocs.org/fr/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1325(2000))

C'était en août 2018, que la Tunisie a adopté le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur la nécessité d'assurer l'intégration et l'autonomisation de la femme et ce, en application des dispositions de la Constitution de la Deuxième République et des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Et c'est dans le cadre d'une volonté politique forte en faveur des droits humains pour tous et pour une société équilibrée, que le Plan d'action national a été élaboré de manière participative sous la supervision du Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées (MFFEPA) à travers un Comité de Pilotage (COPI) présidé par le MFFEPA et composé principalement des représentants des ministères membres du Conseil des pairs pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et des comités techniques pour chaque axe du plan, composés de représentants des ministères, des organismes publics et des représentants de la société civile.

Le premier plan d'action a été élaboré avec la participation des entités suivantes : la Présidence du Gouvernement, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Immigration et des Tunisiens de l'Extérieur, le Ministère des affaires religieuses, le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, l'Institut National des Etudes Stratégiques, le Tribunal Administratif, le Comité national de lutte contre le terrorisme, le Centre de sécurité contre le terrorisme et le crime organisé, ainsi que 15 organismes nationaux et 10 organisations de la société civile .

Deux ans après la mise en œuvre de la première phase du plan national de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées, avec l'appui de l'ONU Femmes Tunisie, a procédé à une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action national, afin de déterminer l'avancement de l'exécution et les défis les plus importants rencontrés durant la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Les résultats de l'évaluation seront utilisés pour la préparation de la nouvelle phase du Plan d'action national 1325 et sa mise à jour.

LA DEUXIEME PHASE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES (PAN 1325)

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

En suivant la même approche participative que celle adoptée lors de l'élaboration de la première phase du PAN 1325, le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, en partenariat avec l'ONU Femmes Tunisie, lance le présent appel à candidature afin d'impliquer les organisations et les associations de la société civile Tunisienne dans l'élaboration de la deuxième phase du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, et ce afin d'assurer une large participation des composantes de la société civile des différents gouvernorats.

CHAPITRE 2 : OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le présent appel à participation vise à accroître la contribution des associations, des organisations et des associations de la société civile dans la révision des plans sectoriels et dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national pour la résolution 1325 du Conseil de sécurité approuvée par le Conseil ministériel tenu le 8 mars 2018.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DE L'APPEL A PARTICIPATION

Les organisations et les associations participeront à :

- La mise à jour du PAN 1325 et des plans sectoriels.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des plans sectoriels du plan national de la résolution 1325 du Conseil de sécurité conformément aux accords de partenariat et contrats du programme conclus ultérieurement.

CHAPITRE 4. CRITERES D'ELIGIBILITE

L'appel à candidature est ouvert :

Aux associations et organisations de la société civile créées conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

CHAPITRE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute association ou organisation souhaitant participer à cet appel doit :

- Avoir une expérience de travail et engagement envers les axes abordés dans la résolution 1325 du Conseil de sécurité.
- Désigner un seul participant pour la représenter tout au long de la 2eme phase du PAN 1325.
- Envoyer par e-mail, son dossier de candidature avant le 28 août 2022 à l'adresse suivante : comitedepilotagepan1325@gmail.com

CHAPITRE 6 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- Un rapport détaillé des projets portant sur les axes traités par la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité que l'organisation ou l'association a réalisé.
- L'adresse du siège social de l'organisation ou l'association.
- Le CV et la biographie du participant qui représentera l'organisation ou l'association
- Une preuve légale de l'existence de l'organisation ou de l'association et une liste nominative de ses administrateurs.

- Le statut & règlement intérieur de l'organisation ou de l'association
- Une copie de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne du texte portant création de l'organisation ou de l'association
- Une copie du dernier procès-verbal de la session électorale des instances dirigeantes de l'organisation ou de l'association.
- Une liste de ses succursales et bureaux régionaux, le cas échéant, et les noms de leurs responsables.
- Tout autre document pouvant appuyer le dossier de candidature.

CHAPITRE 7. METHODOLOGIE DE SELECTION

L'évaluation technique se fera selon une grille de critères définis au tableau ci-dessous indiqué qui permettra d'aboutir à une note globale pour chaque dossier sur un total de 14 points.

Seront retenus les dossiers ayant obtenus une note égale ou supérieure à 7.

Critères d'évaluation technique	Points attribués	Points maximum
1. Le nombre d'années d'ancienneté pour l'organisation ou l'association est de 5 ans minimum	1pt par année d'expérience	5 pts
2. L'expérience de travail et l'engagement de l'association sur les axes femmes, sécurité et paix/résistance à la violence/éducation/culture/protection des droits des enfants/autonomisation économique/changements climatiques, jeunesse/migration.		
2.1. Projets / Programmes : Femmes (Education / Culture / Droits des femmes / Autonomisation économique / Participation...) Jeunesse / Migration	1 pt pour chaque projet	5 pts
2.2. Projets/programmes pour les femmes, la paix et la sécurité.	2 pt pour chaque projet	4 pts
Total		14 pts

La notation sera attribuée à chaque dossier par les membres du comité d'évaluation technique des dossiers de candidature.